

Décision

Générale

colonial

Décision n° 597 du 20 mai 1961 :

n° 597

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois à passer à Paris (17°), 19, boulevard Bessières, est accordé à M. Gabourdès (Louis), rédacteur principal 2° échelon du Cadre territorial de la Côte Française des Somalis, qui aura accompli le 30 mai 1961, un séjour effectif et ininterrompu de 24 mois dans le Territoire. Indice net ancien 364 — indice du traitement nouveau : 1250: M. Gabourdès (Louis), classé au groupe II, qui Voÿagera accompagne de son épouse et de son enfant âgé de onze ans, est autorisé à emprunter la voie anormale. Il perceva avant son départ une avance représentant les frais de passage Djibouti-Paris par voie aérienne à charge pour lui de justification desdits frais dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Le congé administratif de M. Gabourdès prendra effet pour compter du lendemain de son départ de Djibouti. La dépense est imputable au budget local.